

Réponses aux demandes de compléments concernant la demande de dérogation au titre des espèces protégées du projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Souprosse (40)

**1) Analyse bibliographique :** L'OBV-NA a été consulté mais aucune demande d'extraction précise des données ne semble avoir été effectuée.

Une demande d'extraction de données via la base de données de l'OBV-NA ([www.obv-na.fr](http://www.obv-na.fr)) sur le périmètre du projet et jusqu'à 500m au-delà a été reçue le 07/08/2024.

Ces données n'apportent pas d'éléments nouveaux pour la flore sur le site d'étude. Quelques espèces nouvelles sont signalées au-delà. Il s'agit notamment de quelques espèces exotiques tel que *Erigeron floribunda* et *Gamochaeta americana*.

*Adenocarpus complicatus* noté sur le site apparaît également dans ces données SINP mais bien au-delà du périmètre.

De plus, les données du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) ont été sollicitées auprès de la DREAL NA. Le SINP rassemble les informations issues des bases de données régionales et les géolocalise de manière précise ou non (à la commune, ...) en fonction de l'âge et/ou de la confidentialité de la donnée. Il arrive que des espèces jugées sensibles ne soit pas du tout mentionnées. Dans le cas où la présence de telles espèces est présumée, il est nécessaire de se rapprocher de la structure agglomérative de la donnée.

Une extraction a été faite sur le périmètre du projet jusqu'à 500 m au-delà à partir de la base de données du SINP, en date du 09/08/2024.

Données concernant l'avifaune :

L'extraction SINP a permis de lister la présence de 28 espèces d'oiseaux répertoriés dans les 500m de la ZIP. Parmi elles, seules 2 espèces n'avaient pas été traitées dans les données bibliographiques des mailles « Atlas des Oiseaux Nicheurs d'Aquitaine » recoupant la commune de Souprosse : la Mésange huppée et le Roitelet huppé. Il s'agit de passereaux forestiers relativement communs et bien présents dans le triangle landais et ne représentant pas d'enjeux particulier à l'échelle de l'aire d'étude. La Mésange huppée est potentiellement présente toute l'année au niveau des secteurs de résineux préférentiellement âgés alors que le Roitelet huppé, plus sensible en période de nidification, est uniquement hivernant dans le secteur du site d'étude. Potentiellement présent en alimentation au niveau des boisements de résineux, il ne représente aucun enjeu particulier en saison internuptiale.

Données concernant la faune :

Du côté des mammifères, seul le Renard roux non listé dans les données bibliographiques de l'étude vient compléter le cortège commun et ubiquiste.

Les amphibiens et reptiles révèlent des espèces déjà bien identifiées dans l'étude.

Chez les insectes, quelques espèces supplémentaires non protégées mais présentant un certain intérêt car associées à des habitats ouverts révèlent l'importance de préserver des dynamiques de fermeture des milieux de landes et clairières (Azuré de l'ajonc, Moyen-nacré). Une espèce de libellule bien présente dans le triangle landais, la Cordulie à tache jaune est aussi potentiellement présente sur le site et ses abords en chasse, transit ou en phase de maturation.

Enfin, des espèces communes d'orthoptère viennent compléter une liste assez peu fournie dans le secteur probablement du au manque de prospection naturaliste (Criquet des clairières sur milieux ras et ouverts ou encore Grillon des marais plus inféodé aux substrats humides).

Données SINP concernant l'avifaune

Nom commun	Nom latin	Statut de protection		Statut de conservation			Déterminante ZNIEFF	Enjeux Nouvelle-Aquitaine
		Europe	France	France (nicheur)	France (Hivernant)	France (De passage)		
Buse variable	Buteo buteo	-	Art.3	LC	NA	NA	-	Modéré
Canard colvert	Anas platyrhynchos	-	-	LC	LC	NA	-	Modéré
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	-	Art.3	VU	NA	NA	-	Fort
Circaète Jean-le-Blanc	Circaetus gallicus	DO1	Art.3	LC	-	NA	DC	Notable
Corneille noire	Corvus corone	-	-	LC	NA	-	-	Modéré
Coucou gris	Cuculus canorus	-	Art.3	LC	-	DD	-	Modéré
Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	-	Art.3	NT	NA	NA	-	Notable
Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	-	Art.3	LC	NA	NA	-	Modéré
Fauvette pitchou	Sylvia undata	DO1	Art.3 esp CNPN	EN	-	-	-	Très fort
Geai des chênes	Garrulus glandarius	-	-	LC	NA	-	-	Modéré
Hypolaïs polyglotte	Hippolaïs polyglotta	-	Art.3	LC	-	NA	-	Modéré
Linotte mélodieuse	Carduelis cannabina	-	Art.3	VU	NA	NA	-	Fort
Merle noir	Turdus merula	-	-	LC	NA	NA	-	Modéré
Mésange à longue-queue	Aegithalos caudatus	-	Art.3	LC	-	NA	-	Modéré
Mésange charbonnière	Parus major	-	Art.3	LC	NA	NA	-	Modéré
Mésange huppée	Lophophanes cristatus	-	Art.3	LC	-	-	-	Notable
Pic épeiche	Dendrocopos major	-	Art.3	LC	NA	-	-	Modéré
Pic noir	Dryocopus martius	DO1	Art.3	LC	-	-	-	Modéré
Pic vert	Picus viridis	-	Art.3	LC	-	-	-	Modéré
Pigeon ramier	Columba palumbus	-	-	LC	LC	NA	-	Modéré
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	-	Art.3	LC	NA	NA	-	Modéré
Pouillot véloce	Phylloscopus collybita	-	Art.3	LC	NA	NA	-	Modéré
Roitelet à triple bandeau	Regulus ignicapillus	-	Art.3	LC	NA	NA	-	Modéré
Roitelet huppé	Regulus regulus	-	Art.3	NT	NA	NA	-	Notable

Nom commun	Nom latin	Statut de protection		Statut de conservation			Déterminante ZNIEFF	Enjeux Nouvelle-Aquitaine
		Europe	France	France (nicheur)	France (Hivernant)	France (De passage)		
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	-	Art.3	LC	NA	NA	-	Modéré
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	-	Art.3	LC	-	-	-	Modéré
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	-	Art.3	NT	NA	NA	-	Fort
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	-	Art.3	LC	NA	-	-	Modéré
Statut de protection européen :		D01 : Annexe I de la Directive "Oiseaux" : espèce d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones de Protection Spéciales (ZPS)						
Statut de protection nationale :		Art.3 : espèce strictement protégée						
Statut de menace (Listes rouges UICN) :		RE : éteint ; CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi menacé ; LC : préoccupation mineure (non menacé), DD : données insuffisantes, NA : non applicable, NE : non évalué.						
Déterminance ZNIEFF :		DS : Déterminante stricte ; DC : Déterminante à critère						

Données SINP concernant la faune

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut de protection		Statut de conservation		Det ZNIEFF
		Europe	France	France	Aquitaine	
<b>Mammifères</b>						
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	-	-	LC	LC	-
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	-	-	LC	LC	-
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	-	-	LC	LC	-
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	-	-	LC	LC	-
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	-	-	LC	LC	-
<b>Amphibiens</b>						
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	DH4	Art. 2	NT	LC	Occitanie
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	-	Art. 3	LC	LC	-
<b>Reptiles</b>						

Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	DH4	Art. 2	LC	LC	-
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	DH4	Art. 2	LC	LC	-
Lépidoptères						
Azuré de l'ajonc	<i>Plebejus argus</i>	-	-	LC	VU	-
Azuré des nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	-	-	LC	LC	-
Azuré du trèfle	<i>Cupido argiades</i>	-	-	LC	LC	-
Céphale	<i>Coenonympha arcania</i>	-	-	LC	LC	-
Fadet des laïches	<i>Coenonympha oedippus</i>	DH2-4	Art.2	NT	VU	-
Miroir	<i>Heteropterus morpheus</i>	-	-	LC	LC	-
Moyen Nacré	<i>Fabriciana adippe</i>	-	-	LC	NT	-
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	-	-	LC	LC	-
Paon-du-jour	<i>Aglais io</i>	-	-	LC	LC	-
Piéride de la rave	<i>Pieris rapae</i>	-	-	LC	LC	-
Souci	<i>Colias crocea</i>	-	-	LC	LC	-
Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>	-	-	LC	LC	-
Odonates						
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>	-	-	LC	LC	-
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	-	-	LC	LC	-
Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i>	-	-	LC	LC	DC
Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i>	-	-	LC	LC	-
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	-	-	LC	LC	-
Caloptéryx vierge méridional	<i>Calopteryx virgo meridionalis</i>	-	-	LC	LC	-
Cordulie à taches jaunes	<i>Somatochlora flavomaculata</i>	-	-	LC	LC	DC
Crocothémis écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>	-	-	LC	LC	-
Gomphe à crochets	<i>Onychogomphus uncatus</i>	-	-	LC	LC	DS
Leste brun	<i>Sympecma fusca</i>	-	-	LC	LC	-
Leste vert	<i>Chalcolestes viridis viridis</i>	-	-	LC	LC	-
Libellule quadrimaculée	<i>Libellula quadrimaculata</i>	-	-	LC	LC	-
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>	-	-	LC	LC	-
Orthoptères						

Aïolope automnale	<i>Aïolopus strepens</i>	-	-	4	-	-
Criquet des clairières	<i>Chrysochraon dispar dispar</i>	-	-	4	-	-
Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	-	-	4	-	-
Criquet noir ébène	<i>Omocestus rufipes</i>	-	-	4	-	-
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>	-	-	4	-	-
Grillon des marais	<i>Pteronemobius heydenii heydenii</i>	-	-	4	-	-
Statut de protection européen :		DH2 : Annexe II de la Directive "Habitats-Faune-Flore" : espèce d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) DH4 : Annexe IV de la Directive "Habitats-Faune-Flore" : espèce d'intérêt communautaire ne justifiant pas la désignation de zones spéciales de conservation DH5 : Annexe V directive Habitats (espèces dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion)				
Statut de protection nationale :		Art.2 : Protection de l'espèce et des habitats nécessaires au bon accomplissement de son cycle biologique Art.3 : Protection de l'espèce uniquement Art.4 : Reptiles non protégés ; Interdiction de vente, transport, mutilation, etc Art.5 : Amphibiens non protégés ; Interdiction de vente, transport, mutilation, etc Non spécifié : espèce non réglementée				
Statut de menace (Listes rouges UICN) :		RE : éteint ; CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi menacé ; LC : préoccupation mineure (non menacé), DD : données insuffisantes, NA : non applicable, NE : non évalué.				
Déterminance ZNIEFF :		DS : Déterminante stricte ; DC : Déterminante à critère				
Indices de priorité de surveillance sur la liste rouge des Orthoptères de France (2004)		priorité 1 : espèces proches de l'extinction, ou déjà éteintes priorité 2 : espèces fortement menacées d'extinction priorité 3 : espèces menacées, à surveiller priorité 4 : espèces non menacées, en l'état actuel des connaissances				

- 2) **Méthodologie** : Les inventaires ont été réalisés majoritairement en 2016. Des passages en 2019 et 2020 ont permis d'actualiser les données. Toutefois, il n'y a pas eu de passage plus récent. En outre, aucun inventaire n'a été réalisé à l'automne et à l'hiver.

En dehors de la période de nidification, les enjeux d'un secteur pour l'avifaune se concentrent sur la capacité qu'à ce dernier d'accueillir soit des espèces possédant un statut de menace en tant qu'hivernante et/ou migratrice, soit des rassemblements réguliers de rapaces menacés formant des dortoirs identifiés d'une année sur l'autre (cas du Milan royal pour la région).

Ainsi, la grande majorité des espèces concernées par un enjeu en période internuptiale sont des espèces d'affinité aquatiques faisant halte ou stationnant au sein des vastes zones humides (marais, lacs, étangs, embouchures, etc). La Grue cendrée peut également former de grands rassemblements en recherche alimentaire sur les parcelles de maïs où elles glanent les résidus de coupes. Dans le cas du Milan royal, des dortoirs d'individus hivernants se forment essentiellement dans le piémont pyrénéen ou sur des secteurs dotés de grands arbres robustes bien à l'écart de tout dérangement. Ces secteurs sont de plus identifiés et référencés à travers des zonages PNA de l'espèce.

L'aire d'étude est majoritairement constituée de plantations de pins, landes sèches et à molinie plus ou moins dégradées et perturbées par les travaux forestiers. Ces habitats ne fournissent pas de ressources particulièrement attractives pour l'avifaune hivernante où la plupart des espèces grégaires (passereaux granivores) s'alimentent sur les parcelles cultivées ou les friches plus riches en graines. Elle ne possède pas de point d'eau pour l'accueil d'éventuel oiseaux aquatiques, aucune parcelle agricole permettant d'attirer des Grues cendrées en gagnage ainsi qu'aucun bosquet d'arbres robustes offrant une quiétude suffisante pour la formation de dortoirs de rapaces. De même, aucun zonage PNA Milan royal n'est présent à moins de 5km autour du site. Au vu du contexte biogéographique (Landes de Gascogne), des habitats présents et de la taille relativement restreinte de l'aire d'étude, l'utilisation du secteur pour des espèces migratrices ou hivernantes à enjeu dans la région peut raisonnablement être écartée sans nécessiter de passage spécifique à cette période.

### 3) **Etat des lieux habitats naturels – flore – faune :**

#### Habitats naturels

La typologie et la cartographie des habitats se basent sur la typologie Corine Biotope qui est obsolète et aucune correspondance n'est faite vers la typologie EUNIS ; 2 habitats d'intérêt communautaire (HIC) sont identifiés (4030 et 9190). Cependant, au regard de la liste des habitats Corine Biotope présents sur le site, plusieurs HIC semblent manquer :

- L'habitat CB 31.13 de Landes humides à molinie, éligible à l'HIC 4020,
- L'habitat CB 22.31 des gazons amphibies éligible à l'HIC 3110,
- aucun habitat n'est clairement identifié dans les fossés alors qu'ils représentent un fort enjeu sur le site et accueillent la majorité des stations de *Drosera intermedia*. Cette espèce se développe au sein de pelouses pionnières des zones tourbeuses à paratourbeuses et ces communautés végétales relèvent potentiellement de l'HIC 7150.

De plus, au vu des espèces observées et des relevés présentés en annexe, le CBNSA indique qu'il paraît assez peu probable que certains habitats ne soient pas répertoriés sur le site. C'est le cas notamment des pelouses vivaces acidiphiles de *Agrostion curtisii* éligibles à l'HIC 6230 et des pelouses humides acides oligotrophes du *Juncion acutiflori*, éligibles à l'HIC 6410. Ces deux habitats sont assez fréquents dans les Landes de Gascogne et sont très régulièrement en mosaïque avec les landes sèche et humides et moliniaies que l'on retrouve sur ce site.

## Flore

Etant donné le caractère annuel de *Lotus hispidus* et des deux espèces de *Drosera*, la localisation des stations et les effectifs peuvent varier d'une année sur l'autre. Dans ce dossier, aucun passage n'a été réalisé depuis 2020 et il serait donc nécessaire de disposer d'un état des lieux plus récent. De plus, les stations sont localisées avec estimation des effectifs mais aucune délimitation de l'aire de présence effective et de l'aire de présence favorable ne semble avoir été effectuée. Ce point est à préciser.

La carte de localisation des relevés d'inventaire floristique, présente page 40 montre que les relevés floristiques n'ont pas été réalisés sur l'ensemble de la zone d'étude. Ils se concentrent en effet sur la partie sud et aucun pointage ne semble avoir été effectué sur la future zone d'implantation des panneaux photovoltaïques.

Une journée de prospection au printemps/été pourrait être réalisée pour mettre à jour cet état des lieux et vérifier l'absence de ces espèces protégées sur la future zone aménagée.

La terminologie Corine n'est pas obsolète et constitue la référence pour par exemple la classification des habitats de zones humides et permet de remonter aux habitats d'intérêt communautaire. Elle apparaît dans de nombreux documents de référence comme des publications du CBNSA. Il existe par ailleurs une correspondance avec Eunis ce qui a été fait dans le tableau ci-dessous.

Code Corine Habitats Code Natura 2000	Eunis	Position Surface	Dynamique	Etat de conservation	Valeur patrimoniale	Enjeu
<b>Habitats de zones humides ou de milieux aquatiques d'intérêt communautaire</b>						
<b>31.13 - Landes humides à <i>Molinia caerulea</i></b> = 6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinia caerulea</i> )	<b>F4.13 - Landes humides à <i>Molinia caerulea</i></b>	Très présentes notamment sur la partie sud Réparties sur 19,3 ha (57%)	Evolution lente	Assez bon état	Elevée	Fort
<b>54.6 - Communautés à <i>Rhynchospora alba</i> + = 7150 – Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i></b>	<b>D2.3H - Communautés des tourbes et des sables humides, ouverts et acides, avec <i>Rhynchospora alba</i> et <i>Drosera</i></b>	Localisé surtout aux fossés humides	Evolution lente	Assez bon état	Elevée	Fort
<b>22.31 - Communautés amphibies pérennes septentrionales = 3110 – Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)</b>	<b>C3.41 – Communautés amphibies vivaces eurosibériennes</b>	Localisé surtout aux fossés humides et bord d'étangs	Evolution lente	Assez bon état	Elevée	Fort
<b>Habitats d'intérêt communautaire</b>						
<b>31.2 - Landes sèches = 4030 - Landes sèches européennes</b>	<b>F4.2 - Landes sèches</b>	Ici et là sur les zones plus sèches notamment au centre Réparties sur 12,2 ha (36%)	Evolution lente	Peu dégradé à moyennement dégradé	Assez élevée	Fort

41.54 - Chênaies aquitano-ligériennes sur podzols = 9190 - Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	G1.84 - Chênaies aquitano-ligériennes sur podzols	Un boisement au sud-ouest, plutôt âgé 1,2 ha (3%) Une partie avec Molinie constitue une zone humide	Stable	Très préservé	Elevée	Fort
<b>Habitats de zones humides ou de milieux aquatiques (non d'intérêt communautaire)</b>						
22.1 - Plans d'eau	C1.2 - Lacs, étangs et mares mésotrophes permanents	Un petit patch en marge du site au sud 0,05 ha (0,16%)	Stable	Assez bon état	Elevée	fort
24 – Cours d'eaux	C2.2 – Cours d'eau permanents	Surtout sur la partie sud	Stable	Assez bon état	Elevée	fort
24.16 - Cours d'eau intermittents	C2.5 - Eaux courantes temporaires	Localisé au nord	Stable	Assez bon état	modéré	fort
37.2 - Prairies humides eutrophes	E3.4 - Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses	Hors site au sud-est	Stable	Assez bon état	Elevée	fort
<b>Habitats non d'intérêt communautaire</b>						
31.86 - Landes à fougères	E5.3 - Formations à <i>Pteridium aquilinum</i>	Omniprésentes, Réparties sur 30 ha (36%)	Evolution lente	Peu dégradé	Moyenne	Faible
31.85 - Landes à ajoncs	F3.15 - Fourrés à <i>Ulex europaeus</i>		Evolution lente	Peu dégradé	Moyenne	Modéré
41.5 - Chênaies acidiphiles	G1.8 – Boisement acidophiles dominés par <i>Quercus</i>	Hors site, sur une bande ouest	Stable	Préservée	Assez élevée	Modéré

42.813 - Plantations de pins	G3.71 - Pinèdes à <i>Pinus pinaster ssp. Atlantica</i> maritimes	Omniprésentes sur le site sauf localement 20 ha (60%)	Evolution lente	Moyennement dégradé	Faible	Faible
82.11 - Grandes cultures	I1.1 - Monocultures intensives	Hors site au sud et à l'ouest	Stable	Peu dégradé	Nulle	Faible
86.2 - Bâties et jardins	J1.2 - Bâtiments résidentiels des villages et des périphéries urbaines + I2.2 - Petits jardins ornementaux et domestiques	Hors site, au sud	Stable	Peu dégradé	Faible	Faible

Le 31.13 (Landes à Molinie) est un état dégradé du 31.12 (Landes à *Erica teralix*). Ce 31.13 se trouve classiquement ici dans des pinèdes (surtout dans les premiers stades), sur des sols drainés (présence de fossés) ou juste après une coupe ou une replantation. Contrairement au 31.12, le 31.13 n'est pas en principe un habitat d'intérêt communautaire. En 2024, cet habitat a pu localement se restaurer et s'apparente plus au 31.12 (Habitat d'intérêt communautaire). Nous l'avons donc considéré comme d'intérêt communautaire selon les recommandations du conservatoire botanique.

Le 22.31 – Gazons amphibies, peut effectivement être un habitat d'intérêt communautaire et être rattaché au 3110. Nous avons un habitat plutôt dégradé en 2020 (et antérieurement) en bordure d'une mare bordant un champ de maïs, avec peu d'espèces vraiment caractéristiques et aucune d'intérêt patrimoniale. Nous avons retrouvé cet habitat en 2024 le long des fossés qui ont été recrusés par l'ONF, gestionnaire des parcelles. L'habitat est en assez bon état de conservation mais il faut noter que ces fossés conduisent quand même à drainer la zone périphérique. Nous avons, selon les recommandations, considéré que cet habitat est d'intérêt communautaire.

Concernant l'habitat 7150 (Rynchosporion), les travaux forestiers ont en effet entraîné un étrépage de la tourbe qui a pu être localement favorable à *Rhynchospora alba* et *Drosera intermedia* en 2020. Idem pour les creusements de fossés qui ont mis la tourbe à nu. Nous avons retrouvé cet habitat en 2024 notamment le long des fossés où une végétation un peu plus typique s'est mise en place là où l'humidité se maintient. Nous avons donc rajouté cet habitat au niveau des fossés. En dehors, la fougère a largement repris le dessus. Il s'agit bien d'un habitat d'intérêt communautaire.

Si la présence d'*Agrostis curtisi* et de *Juncus acutiflorus* est attestée sur le site, cela ne signifie pas forcément que nous ayons de l'*Agrostion curtisii* ou du *Joncion acutiflori*. Ces espèces sont en effet marginales sur le site qui est dominé par les pinèdes avec d'autres pérennes dominantes comme les fougères aigles. L'*Agrostis curtisi* n'est plus visible en 2024 dans les plantations car les fougères et les *Ulex* ont pris le dessus. Il apparaît difficile de figurer sur une cartographie cet habitat marginal, peu typique et temporaire.

Des relevés floristiques supplémentaires ont été réalisés en 2024 notamment sur la partie nord mais qui reste difficilement pénétrable et dans tous les cas relativement uniforme en termes d'habitat. L'ensemble de ces relevés ont permis de mieux caractériser les différents habitats présents sur le site en 2024.

La cartographie a été mise à jour en reconsidérant les habitats linéaires, les fossés humides ayant été cartographiés en 24 – Cours d'eau + 54.6 - Communautés à *Rhynchospora alba* + 22.31 - Communautés amphibies pérennes septentrionales.

Nous avons par ailleurs refait un inventaire de la flore en 2024. Les fossés sont par contre maintenant quasi-inaccessibles en raison d'un fort développement de la fougère. Les droseras sont maintenant très présentes au niveau de tous les fossés. Les données de ces résultats ont également fait l'objet d'une cartographie présentée ci-dessous :

N° de relevé				9	10	11	12	13	14
Date				07/08/2024					
Corine				54.6 + 22.31	31.13 + 31.85	31. 12	31.1 2	42.8 13	42.81 3
Recouvrement arboré							0,2	0,4	
Hauteur strate arborée							10 m%	4 m	
Recouvrement arbustif				0,2	0,7	0,3	0,5	0,5	0,7
Hauteur strate arbustive				40 cm	3 m	50 cm	2 m	2 m	5 m
Recouvrement herbacé				0,6	0,5	0,7	0,7	0,4	0,9
Hauteur strate herbacée				10 cm	1 m	40 cm	60 cm	1 m	1,5 m
Taxon	Statut	Liste rouge nationale	Liste rouge Nouvelle-Aquitaine						
Agrostis stolonifera L.		LC	LC	1					
Calluna vulgaris (L.) Hull		LC	LC		3	2	2	2	
Carex binervis Sm.		LC	LC			1			
Drosera intermedia Hayne	PN	LC	LC	2					
Drosera rotundifolia L.	PN	LC	NT	1					
Eleocharis multicaulis (Sm.) Desv.		LC	LC	1					
Erica ciliaris L.		LC	LC	1		2	1		
Erica cinerea L.		LC	LC		2		1	3	
Erica tetralix L.		LC	LC	2		2			
Frangula alnus Mill.		LC	LC		2	2	3	1	
Isolepis fluitans (L.) R.Br.		LC	LC	1					
Juncus articulatus L.		LC	LC	1					
Molinia caerulea (L.) Moench		LC	LC	1		4	4	1	1
Osmunda regalis L.		LC	LC			1			
Pinus pinaster Aiton		LC	LC		2		2	3	4

Potentilla erecta (L.) Rausch.  
 Pseudarrhenatherum longifolium (Thore) Rouy  
 Pteridium aquilinum (L.) Kuhn  
 Quercus robur L.  
 Rhynchospora alba (L.) Vahl  
 Ulex europaeus L.  
 Ulex minor Roth

Statut : Dét. ZNIEFF : Déterminante ZNIEFF ; PR : Protection régionale ; PN : Protection nationale

Dét ZNIEFF	LC	LC	1	1	1			
	LC	LC		1			3	
	LC	LC		1	1	3	2	5
	LC	LC		1		2		
	LC	NT						
	LC	LC		3			3	1
	LC	LC		2	1	2	1	

## Projet de parc photovoltaïque de Souprosse (40)

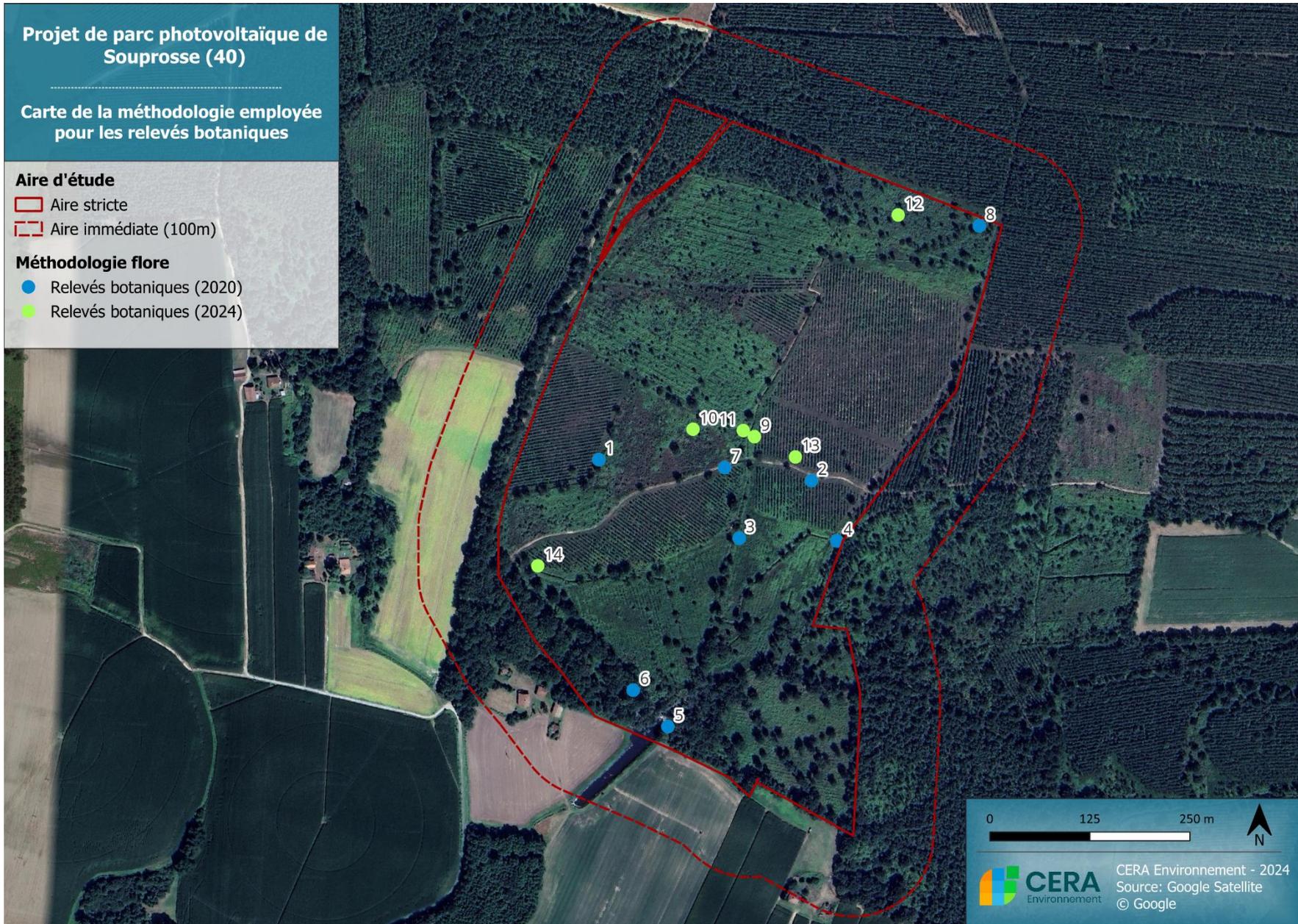
### Carte de la méthodologie employée pour les relevés botaniques

#### Aire d'étude

-  Aire stricte
-  Aire immédiate (100m)

#### Méthodologie flore

-  Relevés botaniques (2020)
-  Relevés botaniques (2024)



## Projet de parc photovoltaïque de Souprosse (40)

### Carte des habitats naturels

#### Aire d'étude

- Aire stricte
- Aire immédiate (100m)

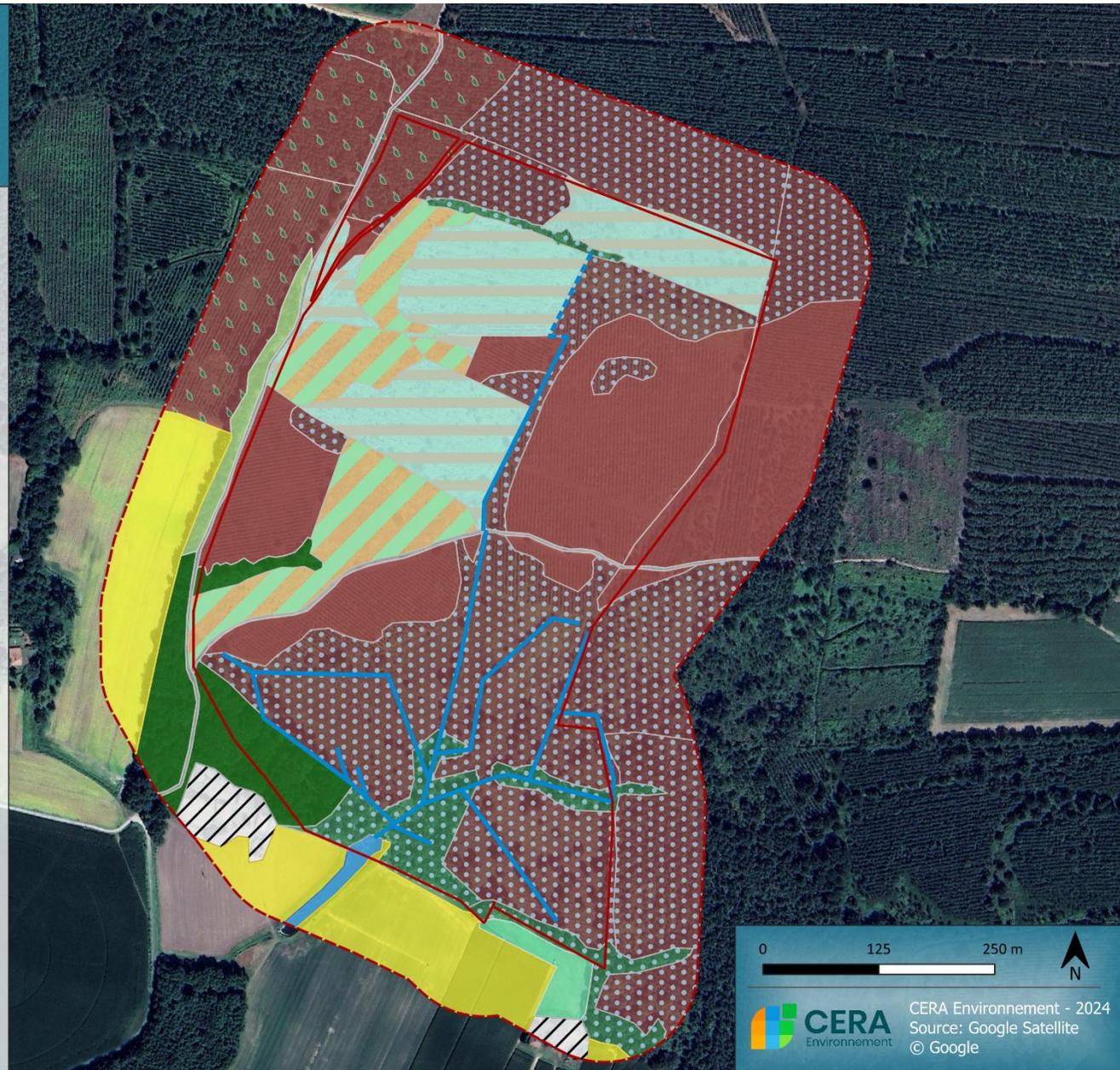
#### Habitats

##### Habitats de zones humides et milieux aquatiques

- 22.1 - Plan d'eau + 22.31 - Communautés amphibies pérennes septentrionales
- 31.82 - Landes à fougères + 31.13 - Landes humides à *Molinia caerulea*
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 41.54 - Chenaies aquitano-ligériennes sur podzols + 31.13 - Landes humides à *Molinia caerulea*
- 42.813 - Plantations de pins maritimes des Landes + 31.82 - Landes à fougères + 31.13 - Landes humides à *Molinia caerulea*
- 24 - Cours d'eau + 54.6 - Communautés à *Rhynchospora alba* + 22.31 - Communautés amphibies pérennes septentrionales
- 24.16 - Cours d'eau intermittents

##### Autres habitats

- 31.82 - Landes à fougères + 31.2 - Landes sèches (dégradées)
- 41.5 - Chenaies acidiphiles
- 41.54 - Chenaies aquitano-ligériennes sur podzols
- 42.813 - Plantations de pins maritimes des Landes + 31.82 - Landes à fougères
- 42.813 - Plantations de pins maritimes des Landes + 31.82 - Landes à fougères + 31.2 - Landes sèches (dégradées)
- 82.11 - Grandes cultures
- 86.2 - Batis et jardins
- Chemins



**Projet de parc photovoltaïque de Souprosse (40)**

**Carte de la flore protégée et patrimoniale**

**Aire d'étude**

- Aire stricte
- Aire immédiate (100m)

**Flore patrimoniale - Statut Listes rouges Fr/Aq (relevés 2020)**

*Protection nationale*

- ★ Rossolis à feuilles rondes - LC/NT
- ★ Rossolis intermédiaire - LC/LC

*Protection régionale*

- Adénocarpe plié - LC/NT
- Lotier hispide - LC/LC  
(= *Lotus angustissimus* subsp. *hispidus*)

*Autres espèces menacées*

- Rhynchospora blanc - LC/NT

**Flore patrimoniale - Statut Liste rouges Fr/Aq (relevés 2024)**

*Protection nationale*

- ★ Rossolis à feuilles rondes - LC/NT
- ★ Rossolis intermédiaire - LC/LC

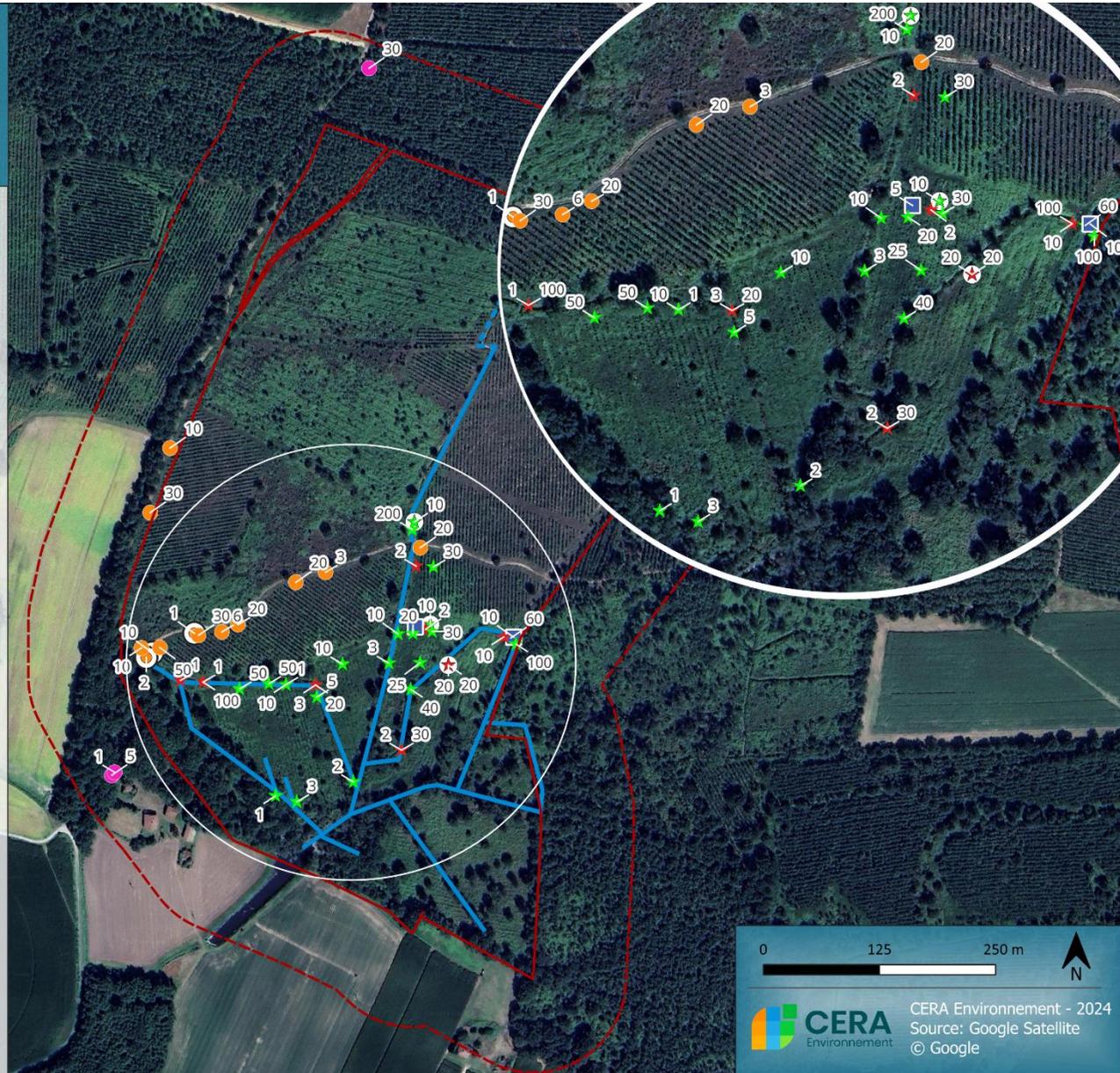
*Protection régionale*

- Lotier hispide - LC/LC  
(= *Lotus angustissimus* subsp. *hispidus*)

N° Nombre de pieds par station

**Habitats**

- 24 - Cours d'eau + 54.6 - Communautés à *Rhynchospora alba* + 22.31 - Communautés amphibies pérennes septentrionales
- 24.16 - Cours d'eau intermittents (Habitats de Rossolis à feuilles rondes et intermédiaire)



## Faune

Une cartographie des enjeux relatifs aux espèces protégées de faune pourrait utilement être ajoutée au dossier.

L'état des lieux écologique faune-flore doit se conclure, pour chaque espèce protégée ou groupe d'espèces protégées, par un bilan des surfaces d'habitats présents sur le site, à ajouter aux tableaux de synthèse pour chaque groupe d'espèce contactée sur le périmètre strict du projet et l'aire d'étude immédiate.

Des cartographies des enjeux pour chaque groupe faunistique ont été éditées. Elles se basent sur les enjeux déjà récapitulés tableau 44 de la DDEP. Elles sont suivies d'un tableau récapitulant l'ensemble des éléments d'état des lieux écologique demandé.

## Projet de parc photovoltaïque de Souprosse (40)

### Carte des enjeux avifaune

#### Aire d'étude

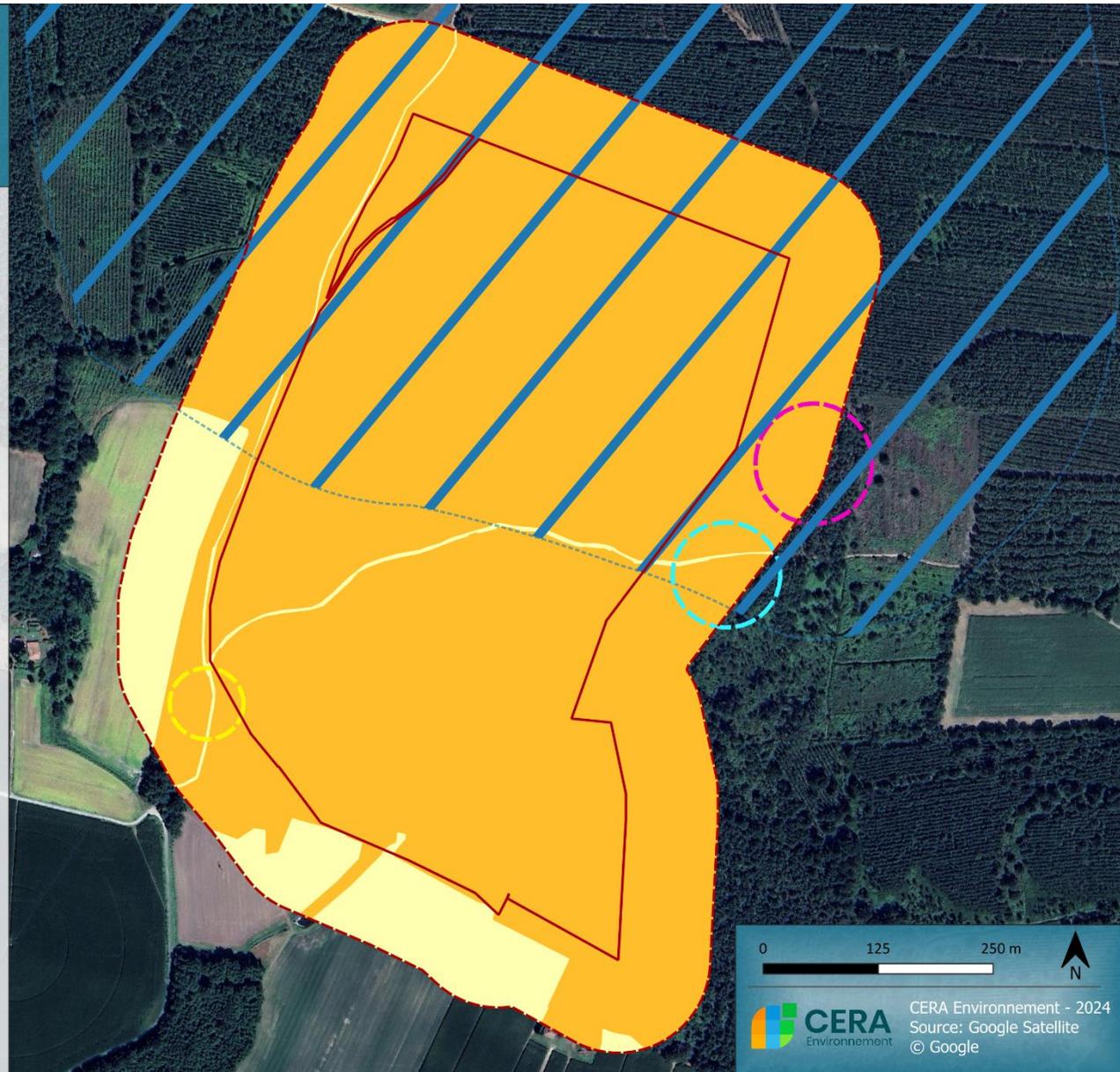
-  Aire stricte
-  Aire immédiate (100m)

#### Niveau d'enjeux

-  Modéré
-  Faible

#### Type de territoires

-  Engoulevent d'Europe (DO1, LC)  
Place de chant
-  Gobemouche gris (NT)  
Zone de nidification certaine
-  Alouette lulu (DO1, LC)  
Territoire d'un couple (nidification probable)
-  Elanion blanc (VU) : limite de territoire  
Nidification probable en proche périphérie



**Projet de parc photovoltaïque de  
Souprosse (40)**

**Carte des enjeux chiroptères**

**Aire d'étude**

-  Aire stricte
-  Aire immédiate (100m)

**Niveau d'enjeux**

-  Fort
-  Modéré
-  Faible

**Espèces recensées**

*Annexe II - Directive Habitats  
(Statut LR France)*

-  Barbastelle d'Europe (LC)

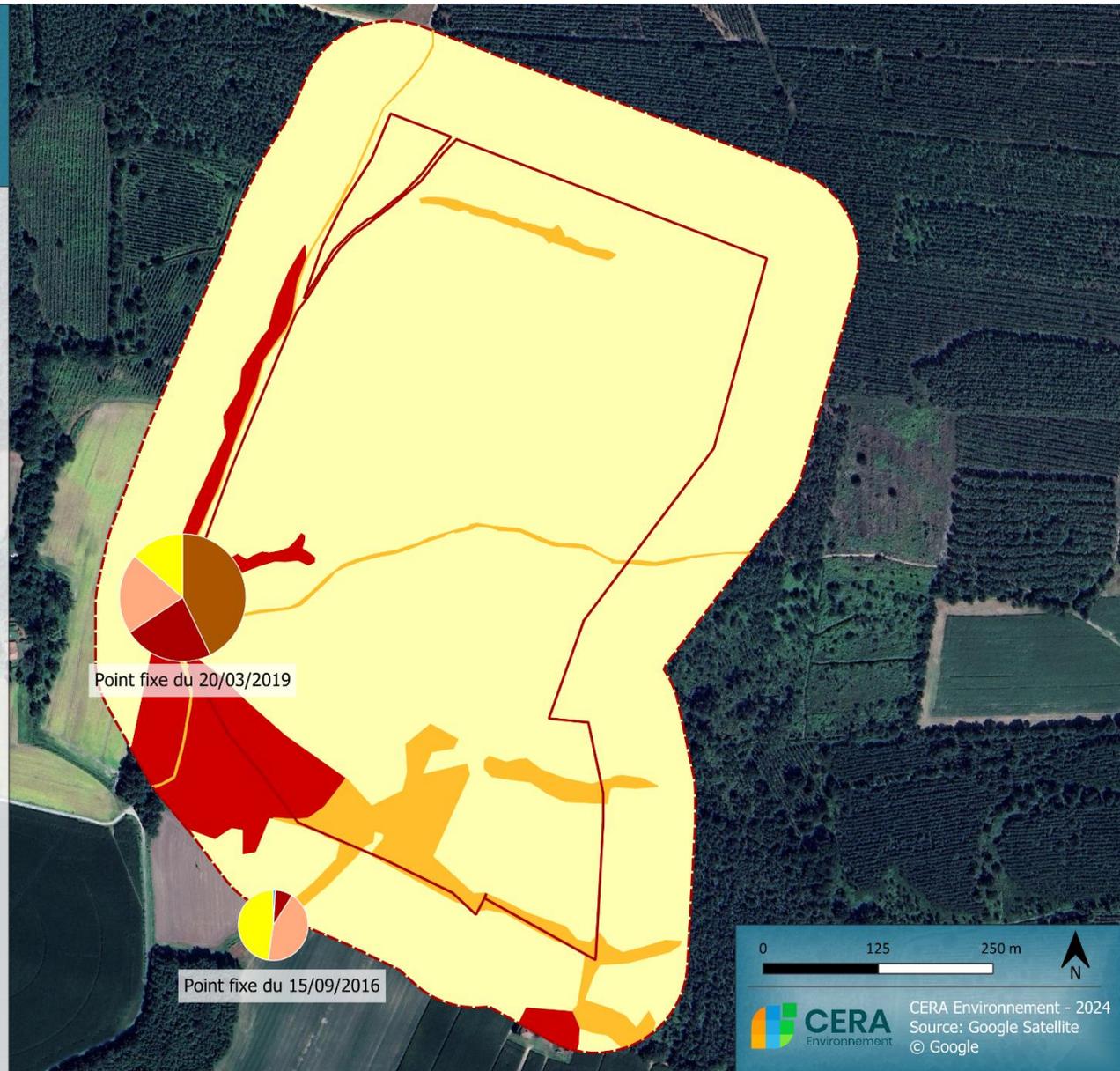
*Annexe IV - Directive Habitats  
(Statut LR France)*

-  Noctule de Leisler (NT)
-  Pipistrelle commune (NT)
-  Pipistrelle de Kuhl (LC)

*Groupes - Complexes*

-  Oreillard inderterminé

Date	Nb contacts/h	Diversité
2016-09-15	1.99	4
2019-03-20	6.53	4



**Projet de parc photovoltaïque de Souprosse (40)**

**Carte des enjeux faune**

**Aire d'étude**

- Aire stricte
- Aire immédiate (100m)

**Niveau d'enjeu**

- Fort
- Modéré
- Faible

**Faune remarquable**

Amphibiens

- Crapaud épineux
- Rainette meridionale
- Triton marbré
- Triton palmé

Reptiles

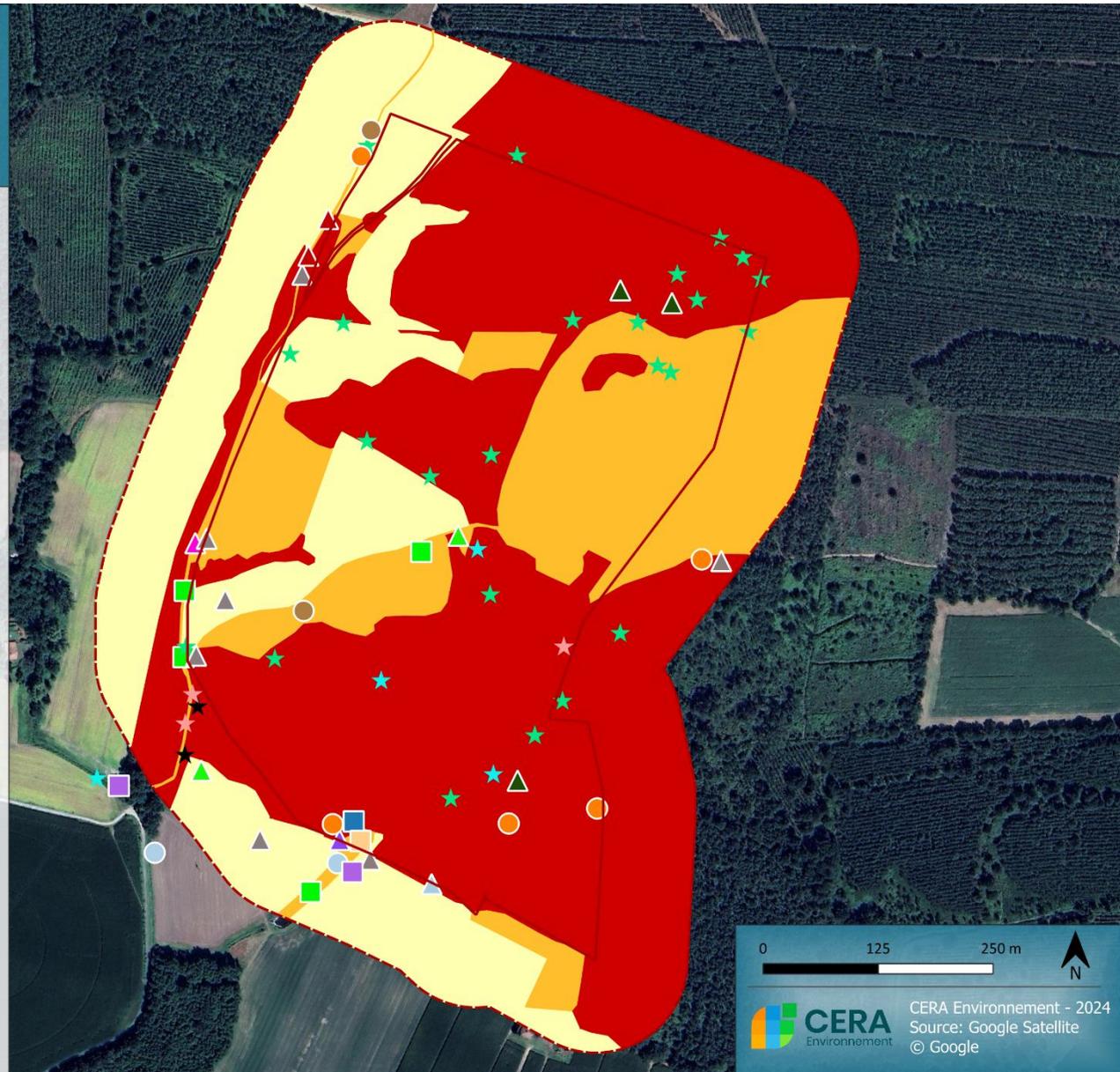
- ▲ Couleuvre helvetique
- ▲ Couleuvre sp.
- ▲ Couleuvre verte et jaune
- ▲ Lézard à deux raies
- ▲ Lézard des murailles
- ▲ Lézard vivipare
- ▲ Orvet fragile

Mammifères

- Campagnol amphibie
- Ecureuil roux
- Genette commune

Insectes

- ★ Agrion de Mercure
- ★ Fadet des laiches
- ★ Grand capricorne
- ★ Lucane cerf-volant



Habitats	Surface impliquée	Enjeux Habitats	Enjeux Avifaune	Enjeux Chiroptères	Enjeux Faune terrestre	Enjeux global
Fossé	Surtout au sud, linéaire d'environ 2300m	Fort (lié à la flore)	Faible	Faible : Potentiel pour la chasse	Fort : Habitats de reproduction d'amphibiens	Fort
22.1 - Plans d'eau + 22.31 - Communautés amphibies pérennes septentrionales	Un petit patch en marge du site au sud 0,05ha	Fort	Modéré : Espèces aquatiques communes	Modéré : Attractivité pour la chasse	Modéré : Zone attractive pour les odonates et les amphibiens (Triton marbré, NT)	Fort
31.13 - Landes humides à <i>Molinia caerulea</i>	Très présentes notamment sur la partie sud, réparties sur 19,3 ha	Fort	Modéré : Espèces menacées (Cisticole – VU, Tarier pâtre – NT, etc)	Faible : Potentiel pour la chasse	Fort : Habitat du Fadet des laïches	Fort
31.2 - Landes sèches	Ici et là sur les zones plus sèches notamment au centre, réparties sur 12,2 ha	Fort	Fort : Attractivité pour des espèces de milieux ouverts (Alouette lulu, etc)	Modéré : Zones assez attractives pour la chasse	Assez fort : Zone attractive pour les reptiles, lépidoptères, orthoptères	Fort
		Modéré (parcelles dégradées)	Modéré : Espèces DO1 : Busards, Fauvette pitchou	Faible : Potentiel pour la chasse	Faible : Potentiel pour les reptiles et les insectes	Modéré
31.82 - Landes à fougères	Omniprésentes, réparties sur 30 ha	Faible	Modéré : Espèces DO1 : Busards, Fauvette pitchou	Faible : Potentiel pour la chasse	Faible : Potentiel pour les reptiles et les insectes	Modéré
37.2 - Prairies humides eutrophes	Hors site au sud-est	Fort	Modéré : Espèces menacées (Cisticole – VU, Tarier pâtre – NT, etc)	Faible : Potentiel pour la chasse	Modéré : Zone attractive pour les insectes	Fort

41.5 - Chênaies acidiphiles	Hors site en bordure ouest	Modéré	<b>Modéré :</b> Espèces forestières communes	<b>Fort :</b> Attractivité pour la chasse et fort potentiel en gîtes arboricoles	<b>Fort :</b> Coléoptères saproxyliques patrimoniaux, Campagnol amphibie	Fort
41.54 - Chênaies aquitano-ligériennes sur podzols (faciès humide avec le 31.13 – Landes humides à <i>Molinia caerulea</i> )	Plusieurs boisements au sud, plutôt jeunes, 2 ha	Fort	<b>Modéré :</b> Espèces forestières communes	<b>Modéré :</b> Attractivité pour la chasse et potentiel en gîtes arboricoles (sur une portion de chênes préservés)	<b>Fort :</b> Coléoptères saproxyliques patrimoniaux (sur une portion de chênes préservés). Habitat du Fadet des laïches	Fort
41.54 - Chênaies aquitano-ligériennes sur podzols (sans molinie)	Un boisement au sud, plutôt âgées, 1,2 ha	Fort	<b>Modéré :</b> Espèces forestières communes	<b>Fort :</b> Attractivité pour la chasse et fort potentiel en gîtes arboricoles	<b>Fort :</b> Coléoptères saproxyliques patrimoniaux	Fort
42.813 - Plantations de pins	Omniprésentes sur le site sauf localement, 20 ha	Faible (sauf sous-bois)	<b>Faible</b> sauf parcelles matures (Elanion) et éparses	<b>Faible :</b> Zone peu attractive	<b>Faible à Fort :</b> zone peu attractive sauf parcelles éparses avec molinie	Fort Ave fossés et en mélange avec molinie
						Modéré Agées ou en mélange avec landes sèches dégradées
						Faible En mélange avec des landes à fougères uniquement

82.11 - Grandes cultures	Hors site au sud et à l'ouest	Faible	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>	Faible
86.2 - Bâties et jardins	Hors site au sud	Faible	<b>Modéré :</b> Gîte pour les espèces anthropophiles (Hirondelles, etc)	<b>Fort (localement) :</b> Potentialités fortes pour les gîtes (bâties abandonnés à l'ouest)	<b>Faible</b>	<b>Fort</b> Bâties ouest
						Modéré Bâties est, habités
Chemins	Linéaires ponctuels (0,2 ha)	Faible	<b>Faible</b>	<b>Modéré :</b> Couloirs de chasse d'intérêt, surtout le long de boisements	<b>Modéré :</b> Attractif pour les insectes et reptiles (thermorégulation)	Modéré

#### **4) Analyse des impacts bruts du projet :**

La cartographie du projet dans toutes ses composantes (bandes OLD, voies d'accès, bâtiments, base de vie, ...) doit être présentée. Elle sera utilement superposée aux différentes cartes d'habitats d'espèces afin de visualiser clairement les impacts.

L'analyse des impacts bruts du projet doit se conclure, pour chaque espèce protégée ou groupe d'espèces protégées, par un bilan des surfaces d'habitats impactées sur le périmètre strict du projet et sur l'aire d'étude immédiate.

Dans le rapport IM, la fig5 p33 récapitule bien l'ensemble des différentes surfaces d'habitats impactées par le projet ainsi que les différentes espèces ou groupe d'espèces protégées concernées.

En ce qui concerne le détail des impacts, ils sont bien détaillés pour l'ensemble des groupes y compris pour les zonages N2000 et trames verte et bleue :

-Dans un premier temps via le tableau 5 p35 qui récapitule l'ensemble des impacts bruts directs et indirects.

-Dans un deuxième temps via le tableau 6 p58 qui détaille les niveaux d'impacts brut avant mesure puis l'impact résiduel après mesures ERC et ce pour l'ensemble des groupes faune/flore ainsi que les zones humides.

## 5) Analyse des impacts résiduels :

Les impacts résiduels sont indiqués seulement pour le Fadet des laïches et la Fauvette pitchou alors que de très nombreuses autres espèces protégées sont présentes sur le site, pour lesquelles les aires de repos ou sites de reproduction seront à minima altérés, sinon dégradés, voire détruits et les individus dérangés. Il semble nécessaire de ré-évaluer les risques d'incidences du projet, en phase de chantier et d'exploitation, sur toutes les espèces protégées non listées sur les cerfa bien que présentes au droit des emprises du projet (bandes OLD comprises).

Un tableau récapitulatif synthétisant les surfaces d'habitats, par espèce ou groupe d'espèces, présents sur l'aire d'étude immédiate, les impacts bruts, les impacts résiduels, les ratios de compensation et les surfaces de compensation proposées doit venir compléter l'analyse.

L'analyse des impacts a bien été réalisée en prenant en considération l'ensemble des groupes y compris pour les zonages N2000 et trames verte et bleue :

-Dans un premier temps via le tableau 5 p35 qui récapitule l'ensemble des impacts bruts directs et indirects.

-Dans un deuxième temps via le tableau 6 p58 qui détaille les niveaux d'impacts brut avant mesure puis l'impact résiduel après mesures ERC et ce pour l'ensemble des groupes faune/flore ainsi que les zones humides.

Le tableau ci-dessous permet de récapituler l'ensemble des éléments demandés :

Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire		Statut de menace		Type d'habitat d'espèces altéré ou détruit	Fonctionnalité des habitats	Surface sur l'aire immédiate	Surface impactée par le projet	Ratio compensatoire appliqué et surface à mettre en gestion
		Europe	France	France	Nouvelle - Aquitaine					
<b>AVIFAUNE (cortège des milieux ouverts)</b>										
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	DO1	Art.3	LC	-	31.13 – Landes humides à <i>Molinia caerulea</i>	Cycle biologique	29,7 ha	7,32 ha	Ratio 2 ; 14,64 ha
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	DO1	Art.3	LC	-		Chasse			
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	-	Art.3	VU	-		Cycle biologique			
Elanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	DO1	Art.3 esp CNPN	VU	-		Chasse			
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	-	Art.3	NT	-		Chasse			
<b>AVIFAUNE (cortège des milieux semi-ouverts)</b>										
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	DO1	Art.3	LC	-	31.2 – Landes sèches	Reproduction	15,5 ha	4,63 ha	Ratio 2 ; 9,26 ha
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	-	Art.3	LC	-		Reproduction			
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	DO1	Art.3 esp CNPN	EN	-		Cycle biologique			
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	-	Art.3	LC	-		Reproduction			
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	-	Art.3	VU	-		Cycle biologique			

Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	-	Art.3	LC	-		Reproduction			
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	-	Art.3	NT	-		Cycle biologique			
<b>AVIFAUNE (cortège forestier)</b>										
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	-	Art.3	LC	-	41.54 – Chênaie aquitano-ligériennes sur podzols et 42.813 – Plantations de pins maritimes des Landes	Cycle biologique	38 ha de Pins et 5,9 ha de chênaie	6,5 ha de Pins (surface à destination forestière exploitable) et 0,21 ha de chênaie	Ratio 1 pour le pin maritime et ratio 5 pour la chênaie (uniquement au titre du code forestier) ; 7,55 ha de boisements qui bénéficieront au cortège forestier
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	DO1	Art.3	LC	-		Reproduction			
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	-	Art.3	VU	-		Cycle biologique			
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	-	Art.3	LC	-		Cycle biologique			
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	-	Art.3	LC	-		Reproduction			
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	-	Art.3	LC	-		Reproduction			
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	-	Art.3	LC	-		Cycle biologique			
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	-	Art.3	NT	-		Reproduction			
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	-	Art.3	LC	-		Cycle biologique			
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	-	-	LC	-		Cycle biologique			
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	-	-	LC	-		Cycle biologique			
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	-	Art.3	LC	-		Cycle biologique			
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	-	Art.3	LC	-	Reproduction				

Mésange à longue-queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	-	Art.3	LC	-		Cycle biologique		
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	-	Art.3	LC	-		Cycle biologique		
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	-	Art.3	LC	-		Cycle biologique		
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	-	Art.3	LC	-		Cycle biologique		
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	DO1	Art.3	LC	-		Cycle biologique		
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	-	Art.3	LC	-		Cycle biologique		
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	-	Art.3	LC	-		Cycle biologique		
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	-	Art.3	LC	-		Cycle biologique		
Roitelet à triple-bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>	-	Art.3	LC	-		Cycle biologique		
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	-	Art.3	LC	-		Reproduction		
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	-	Art.3	LC	-		Cycle biologique		
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	-	Art.3	LC	-		Reproduction		
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	-	Art.3	LC	-		Cycle biologique		
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	-	Art.3	LC	-		Cycle biologique		

CHIROPTERES

Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	DH2-4	Art.2	LC	LC	41.54 – Chênaie aquitano-ligériennes sur podzols et 42.813 – Plantations de pins maritimes des Landes	Gîte	38 ha de Pins et 5,9 ha de chênaie	6,5 ha de Pins (surface à destination forestière exploitable) et 0,21 ha de chênaie	Ratio 1 pour le pin maritime et ratio 5 pour la chênaie (uniquement au titre du code forestier) ; 7,55 ha de boisement qui bénéficieront au cortège forestier
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	DH4	Art.2	NT	LC					
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	DH4	Art.2	NT	LC					
<b>MAMMIFERES</b>										
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	-	Art.2	LC	LC	41.54 – Chênaie aquitano-ligériennes sur podzols et 42.813 – Plantations de pins maritimes des Landes	Cycle biologique	38 ha de Pins et 5,9 ha de chênaie	6,5 ha de Pins (surface à destination forestière exploitable) et 0,21 ha de chênaie	Ratio 1 pour le pin maritime et ratio 5 pour la chênaie (uniquement au titre du code forestier) ; 7,55 ha de boisement qui bénéficieront au cortège forestier
Genette commune	<i>Genetta genetta</i>	-	Art.2	LC	LC					
<b>REPTILES</b>										
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	DH4 (ssp. corsa)	Art. 2	LC	LC	31.13 – Landes humides à <i>Molinia caerulea</i> Et	Cycle biologique	29,7 ha de molinie et 15,5 ha de landes sèches	7,32 ha de molinie et 4,63 ha de landes sèches	Habitats de molinie puis de landes sèches compensés avec un ratio 2 soit 14,64 ha de molinie et 9,26 ha de landes sèches
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	DH4	Art. 2	LC	LC					

Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	DH4	Art. 2	LC	LC	31.2 – Landes sèches				
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	DH4	Art. 2	LC	LC					
Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i>	-	Art. 3	LC	LC (CR ssp. vivipara, LC ssp. louslantzi)					
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	-	Art. 3	LC	VU					
<b>INSECTES</b>										
Fadet des laïches	<i>Coenonympha oedippus</i>	DH2-4	Art.2	NT	VU	31.13 – Landes humides à <i>Molinia caerulea</i>	Cycle biologique	29,7 ha	7,32 ha	Ratio 2 ; 14,64 ha
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	DH2-4	Art.2	-	-	41.54 – Chênaie aquitano-ligériennes sur podzols	Cycle biologique	5,9 ha de chênaie	0,21 ha de chênaie	Ratio 5 (uniquement au titre du code forestier) ; 1,05 ha de chênaie qui bénéficieront à l'espèce

#### Prise en compte de l'impact sur la pinède :

Un impact aura lieu sur les plantations de pins (0.53ha) en mosaïque avec divers autres habitats de sous-bois (landes sèches, fougères, molinie). L'impact induit par l'aire de débroussaillage sur ces mosaïques (3.29ha) ne concerne en effet pas la Pinède dont aucun arbre ne sera défriché. Cependant, l'ensemble des éléments de l'implantation retirent l'usage de l'ensemble de la surface occupée pour la sylviculture. Ainsi, c'est un total de 6.7 ha (dont 6.49 ha de pins) qui ne pourra plus être exploité en tant que boisement (pas de replantation possible) et qui devra donc être compensé au titre du code forestier.

Le fonctionnement de base d'une centrale photovoltaïque supposant une captation maximale de l'énergie solaire, tous les arbres présents dans le périmètre de l'aménagement sont appelés à être supprimés. Ce sera le cas des jeunes plantations de pins sur une surface de 0.53 ha. Un débroussaillage afin de prévenir les incendies sera réalisé sur 3.29 ha de pins mais aucun défrichage ne sera appliqué. Au final, les 0.53 ha de pins réellement défrichés ne sont que de très jeunes arbres non encore fonctionnels pour la faune forestière.

## 6) Cerfas :

- CERFA n°13 617\*01 (demande de dérogation pour la destruction d'espèces végétales protégées) : aucune espèce visée sur ce cerfa, alors qu'un risque de destruction d'une station de *Drosera intermedia* et de 2 stations de *Lotus hispidus* persiste.

Le risque de destruction de ces stations de flore protégée a bien été pris en compte par les mesures d'évitement puis de réduction qui permettent de garantir la conservation de l'ensemble de la flore patrimoniale ou protégée au cours des travaux et de l'exploitation (voir notamment descriptif des mesures MR3, MR6, MR8 et MR9). Les incidences résiduelles sur la flore protégée apparaissent ainsi non significatives et justifient la non-nécessité de demande de dérogation.

- CERFA n°13 614\*01 (demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction et d'aires de repos d'espèces animales protégées) : seules 2 espèces sont visées (le Fadet des Laïches et la Fauvette pitchou). Cependant le projet impacte des habitats d'espèces d'oiseaux, d'amphibiens, de reptiles, d'insectes et de chiroptères qui seraient à porter à ce cerfa et pour lesquelles des mesures de compensation dédiées seraient à proposer.

Tout comme le risque de destruction de stations de flore protégée, le risque de destruction, d'altération ou de dégradation de sites de reproduction et d'aires de repos de l'ensemble des groupes d'espèces a bien été pris en compte dans l'analyse des impacts. En dehors du Fadet des laïches et de la Fauvette pitchou, l'application de mesures d'évitement puis de réductions à l'ensemble des autres espèces rencontrées sur l'implantation ont en effet permis d'aboutir à des impacts résiduels suffisamment faibles pour ne pas nécessiter de mesures compensatoires et de demande de dérogation. Toutes ces autres espèces n'ont ainsi pas lieu d'apparaître dans le cerfa susnommé.

La dérogation et le cerfa concerne en effet uniquement le Fadet des Laïches et la Fauvette pitchou pour lesquelles les incidences résiduelles modérées persistantes ont nécessité d'appliquer des mesures compensatoires adaptées.

A noter que les mesures compensatoires qui permettent le maintien dans un état de conservation favorable des populations des 2 espèces protégées visées (Fadet des Laïches et Fauvette pitchou) sont également bénéfiques à l'ensemble du cortège d'espèces protégées associé et pour lesquelles les incidences résiduelles n'apparaissent pas suffisamment caractérisées.